

1917 : Electricité Jeantet.



29 octobre 1917 : Rachat des bâtiments et des terrains par Zéphirin Jeantet qui va fournir le village en électricité. Cette acquisition envisagée depuis plusieurs années ne modifie en

aucune façon les accords intervenus entre la société et la commune de Montanges. Zéphirin Jeantet demande au conseil municipal de bien vouloir par délibération autoriser le changement de concessionnaire et de soumettre cette autorisation à l'approbation préfectorale.



20 juillet 1918 : Nouvelle condition de distribution. La société supporte des charges doubles dues à l'état de guerre. Les prix des marchandises : cuivre, fonte, fer, huile indispensables à la production de l'énergie électrique a triplé même quadruplé depuis le début de la guerre. Les travaux hydrauliques et électriques sont obtenus avec un rendement moindre et avec un prix double d'avant guerre. Les salaires du personnel ont une augmentation variant du tiers au double. Le taux de l'argent pour les obligations est élevé du 4 au 6%. Les impôts déjà si lourds sont encore augmentés. En résumé les frais d'exploitation ont augmenté de plus de 100% par suite même de la guerre et rien ne permet d'affirmer que cette augmentation s'arrêtera là. Or avant d'en arriver à une augmentation inévitable des tarifs la société estime qu'elle doit exiger le paiement complet et total de la force prise.

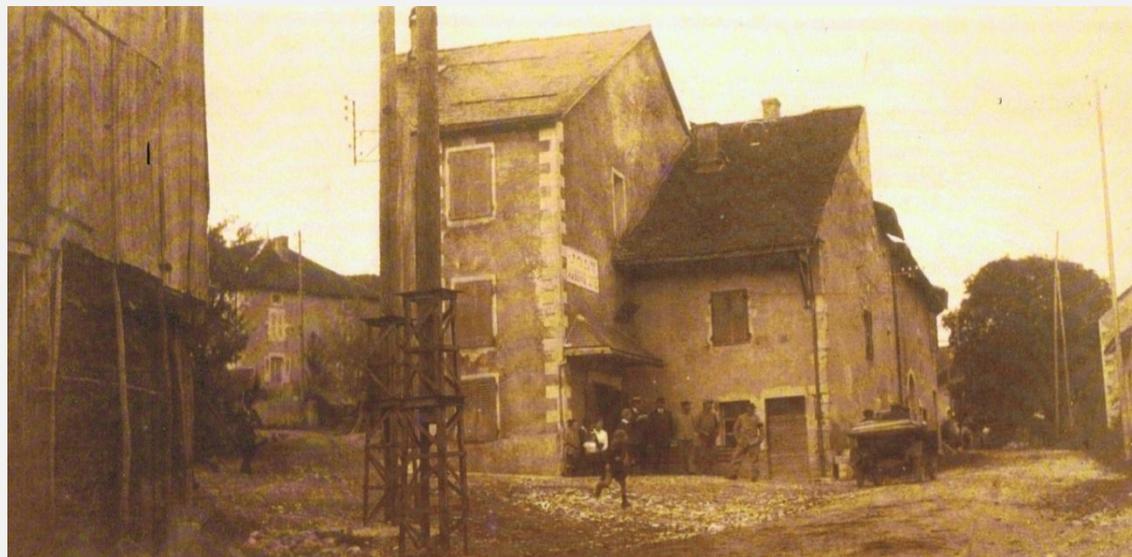
20 juillet 1918 : Terrain du Nan-Blanc. Le terrain longeant la Semine cédé par la commune à la société d'électricité a fait l'objet d'un accord stipulé dans la délibération du 11 août 1912 et approuvé par décret présidentiel du 2 février 1916 et arrêté préfectoral du 13 février 1916. Les conditions de cette acquisition sont en particulier la fourniture gratuite de 272 bougies représentant un capital de 10 000 francs. Cette cession de terrain est une des clauses de la concession d'éclairage accordée par la commune au concessionnaire. Par suite de la délibération du conseil du 27 juillet 1918 acceptant la substitution du concessionnaire pour la fourniture d'énergie dans la commune le soussigné accepte de verser à la commune de Montanges en fin de concession la somme de 10 000 francs au cas où la concession ne serait pas renouvelée. D'autre part l'éclairage de l'église s'élevant annuellement à 15 francs sera désormais fourni gratuitement pendant la durée de la concession.

3 août 1918 : Tarifs. Depuis l'usine de Coz en 1918, Zéphirin Jeantet fournit de l'électricité aux habitants des villages de Montanges, Lancrans, Confort, Champfromier, Giron et Belleydoux. Le concessionnaire propose une augmentation des tarifs de 50%. Les communes de Lancrans, de Confort et Giron ont accepté l'augmentation. Les communes de Champfromier et Belleydoux vont probablement accepter la

solution de Giron et voter une subvention. Le concessionnaire demande au conseil municipal de Montanges de bien vouloir donner son avis au sujet de cette demande.

16 octobre 1918 : Tarifs. Toutes les communes concernées acceptent les augmentations des tarifs qui ont été ramenées à une hausse de 30%. Toutes les communes paieront le même prix pour la distribution de l'énergie électrique.

12 décembre 1918 : Location de terrain. Un accord est intervenu entre la commune et le concessionnaire pour la location d'un terrain communal situé à l'ouest de la gare du tram pour y faire un hangar pour abriter ses poteaux et autre matériel. Le prix de la location est fixé à 10 francs l'an pour une durée de 9 années. Cette location ne saurait être un obstacle à la vente du terrain par la commune au cas où elle désignerait aliéner le terrain pour l'installation d'une industrie quelconque.



6 juin 1919 : Contrôle municipal. L'ingénieur en chef de l'Ain demande au conseil municipal de procéder à l'organisation du contrôle pour les lignes électriques avec une personne pourvue du certificat de capacité et de désigner du personnel de l'état pour exercer le contrôle municipal ce qui offre le maximum de garanties.

3 septembre 1920 : Hausse de tarifs. Le concessionnaire réclame une nouvelle importante hausse des tarifs due caractère exceptionnel du bouleversement économique que le pays subit depuis plusieurs mois.

1 juillet 1929 : Changement de concessionnaire. A la fin de l'année 1928 les travaux sont terminés d'après le cahier des charges établi en 1914. Mr Jeantet transmet la concession de la distribution d'énergie électrique à la « Société Eau Gaz Electricité de Savoie » dont le siège social est à Chambéry. Cette société est une filiale de la « Société d'énergie électrique Rhône et Jura », suivant le cahier des charges de 1914 et un avenant du 1 Février 1921.

Création d'Electricité de France en 1948.

Démolition de l'usine de Coz en 1968.